



Direction du Logement et de l'Habitat

**2021 DLH 90** - Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social par Paris Habitat

**PROJET DE DELIBERATION**  
**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2019 DLH 373-3 et 2019 DLH 373-4 en date des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019, la Ville de Paris a accordé sa garantie pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PLAI, PLUS, et PLS à contracter par l'organisme pour le financement de divers programmes de logements sociaux dans les 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissement.

Les offres de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) correspondent aux montants présentés en 2019, mais les conditions qu'elles contiennent diffèrent de celles qui vous ont été soumises au moment de la délibération. Paris Habitat sollicite donc la Ville pour qu'elle garantisse à nouveau ces prêts selon ces conditions.

Je vous propose en conséquence de réitérer les garanties de la Ville accordées aux emprunts PLAI, PLUS, et PLS d'un montant total de 33,2 millions euros à souscrire par Paris Habitat pour la réalisation de ces programmes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris